



Consultez le programme complet des formations :

collectivites.ladrome.fr



Ressources :

A l'issue de chaque formation, les participants trouveront le diaporama présenté et des ressources complémentaires en lien avec le sujet sur la plateforme dédiée du CAUE de la Drôme.

formationAUE-en-drome.fr



écoute



indépendance



curiosité & créativité



co-construction



sérénité

- LA
DROME -

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Drôme

44 rue Faventines - BP 1022 - 26010 Valence Cedex | Accueil du public : place Jean Collombet
04 75 79 04 03 - caue@dromenet.org



caue.dromenet.org

Accompagner LES ÉLUS



LE DÉPARTEMENT



Association des Maires et
Présidents de Communautés
de la Drôme

PROGRAMME DE FORMATION

Dans le cadre de la démarche d'ingénierie publique, le Département et ses partenaires ont élaboré en partenariat avec l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme un programme de formation pour mener à bien votre nouveau mandat d'élu(e).



c|a.u.e

Le CAUE de la Drôme vous propose son programme composé de 4 modules :

1. Organiser et planifier le projet communal et/ou intercommunal
2. Programmer et mettre en œuvre un projet d'aménagement
3. Programmer et réaliser un projet d'équipement ou d'espace public
4. Programmer un projet d'habitat

Préparés et animés par les chargés de mission du CAUE, ils combinent des notions essentielles pour préparer et mettre en œuvre des projets en matière d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement avec des visites et témoignages d'élus et de professionnels.



Association des Maires et
Présidents de Communautés
de la Drôme

Inscription dès à présent auprès de l'AMD

- par mail : am26@mairesdeladrome.fr
- par téléphone au 04 75 83 05 51

Organiser et planifier le projet communal et/ou intercommunal

La planification et les documents réglementaires d'urbanisme

8 octobre 2020
Margès

12 octobre 2020
Bouchet



Les élus locaux ont la responsabilité d'organiser de façon cohérente le cadre de vie d'aujourd'hui et de demain, en tenant compte des spécificités de leur territoire. Des outils de planification sont à leur disposition pour anticiper l'évolution du territoire, maîtriser son développement et donner un cadre aux projets d'aménagement. L'élaboration de ces documents de planification suppose de croiser et de concilier de nombreux enjeux thématiques. Leur élaboration constitue donc une opportunité pour formuler ou retranscrire le projet de territoire de la collectivité.

Ce module de formation s'intéresse aux documents de planification en tant qu'outils permettant de traduire le projet de territoire. Il abordera à travers des exemples et des témoignages, comment le projet de territoire peut trouver ses traductions dans ces documents de portée réglementaire. Leur méthode d'élaboration sera également abordée : étapes et acteurs mobilisés, démarches de concertation...

Programmer et réaliser un projet d'équipement ou d'espace public

Le rôle de la collectivité et de ses partenaires en maîtrise d'ouvrage publique

14h>17h
Combovin

Dates
à venir

14h>17h
Châtillon-en-Diois



La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine ont été déclarées d'intérêt public par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture parce qu'ils impactent le cadre de vie de tous. A ce titre, les collectivités ont un rôle d'exemplarité à jouer dans la réalisation des équipements et espaces publics qu'elles portent tant dans leur esthétique, leur bonne intégration que dans la satisfaction des besoins des usagers.

Ce module de formation a pour objectif principal d'explicitier la démarche à suivre pour concrétiser un projet d'équipement ou d'espace public. Le rôle des différents acteurs, et notamment de la collectivité en tant que maître d'ouvrage, sera décrypté. La séance abordera les procédures de consultation et de passation de marchés pour choisir une équipe de maîtrise d'œuvre avec laquelle construire une relation de confiance. Une grande partie de cette formation s'attachera à définir les attendus qualitatifs d'un équipement ou d'un espace public, à soutenir par une programmation architecturale, urbaine et paysagère ambitieuse, constituant le premier pas vers la mise en œuvre d'une démarche de projet. La visite d'une réalisation qualitative d'un équipement ou d'un espace public et les témoignages du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre viendront illustrer les propos.

Programmer et mettre en œuvre un projet d'aménagement

Le rôle des maîtrises d'ouvrage publiques et privées

25 février 2021
15h>17h30
Vinsobres

22 mars 2021
17h>19h30
Laveyron



Les projets d'aménagement publics et privés façonnent la qualité du cadre de vie des habitants des bourgs et villages drômois. Sur la base des priorités fixées dans leur projet communal, les élus sont responsables de cette qualité sur l'ensemble de leur territoire.

Ce module de formation s'intéresse aux rôles des collectivités et aux outils dont elles disposent dans la mise en œuvre des projets d'aménagement. Le témoignage d'élus et la visite d'opération engageront les échanges sur les contextes singuliers de ces projets. Puis, la formation s'attachera à expliquer le système de l'aménagement par ses acteurs, leurs logiques et leurs stratégies. Elle abordera les différentes postures possibles des élus des collectivités (régulateur, négociateur, aménageur) et la notion de programmation de l'aménagement. Enfin, à partir de situations foncières variées, elle présentera les différents outils de l'aménagement et les partenaires à mobiliser au service d'un projet de qualité.

Programmer un projet d'habitat

1^{er} juin 2021
17h>19h30
Aneyron

23 juin 2021
17h>19h30
Roussas



Le projet d'habitat répond à des aspirations individuelles tout en influant considérablement sur la qualité des espaces collectifs et du vivre ensemble. Les élus locaux ont la responsabilité d'anticiper les besoins en logements en intégrant et préservant les spécificités de leur territoire et de ses habitants.

Ce module de formation a pour objectif principal d'explicitier la démarche à suivre pour mettre en œuvre un projet d'habitat au sein d'une vision globale de territoire. Une visite d'opération d'habitat et le témoignage d'élus et/ou technicien(s) illustreront un processus de projet, ses bonnes pratiques et ses écueils. Seront ensuite abordés à la fois l'analyse des besoins spécifiques du territoire, la diversité des interventions possibles à l'échelle communale, les outils disponibles et le rôle des différents acteurs, notamment celui de la collectivité en tant que maître d'ouvrage. A partir d'exemples concrets, cette formation s'attachera essentiellement à définir les attendus qualitatifs d'un projet d'habitat pour une programmation architecturale, urbaine, environnementale et paysagère ambitieuse, constituant le premier pas vers la réussite d'un projet.